

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération

CC_2018_043

OBJET :

Commission n°4

Vote du compte de
gestion 2017

du budget annexe Parc
du moulin d'eau à
GENECH

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 38

Suppléants présents : 2

Procurations : 10

Nombre de votants : 50

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à NOMAIN sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 21 mars 2018, conformément à la loi.

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président

M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président

M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président

M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, Mme Laure LEFEUVRE M. Amaury DUFOUR, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Régis BUE, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, Mme Marie CIETERS, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Fabrice BALENT, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Luc LEFEBVRE

M. Gérard NOCK, suppléant de M. Jean DELATTRE

Mme Odette FAVIER, suppléante de M. Michel DUPONT

Ont donné pouvoir :

M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président, procuration à M. Eric MOMONT

M. Guy SCHRYVE, procuration à M. Frédéric PRADALIER

M. Michel DUFERMONT, procuration à M. Luc MONNET

M. Thierry LAZARO, procuration à M. Didier WIBAUX

Mme Caroline MARLIERE, procuration à Mme Marie CIETERS

M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président, procuration à Mme Marion DUBOIS

M. Pierre CROXO, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE-KOS

Mme Isabelle DRUELLE, procuration à M. Bruno RUSINEK

M. Bernard ROGER, procuration à M. Jean-Pierre FERNANDEZ

Mme Jeannette WILLOCOQ, procuration à M. Sylvain CLEMENT

M. Benoît BRILLON, (procuration à Mme Laure LEFEUVRE de la délibération n°CC_2018_80 à 103)

Absents :

M. Jean DELATTRE, M. Jean-Claude COLLIERIE, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Thierry BRIDAULT, M. Ludovic ROHART, M. Dominique BAILLY, Mme Marie-Christine DEGHAÏE, M. Frédéric SZYMCAK, Mme Ingrid VERON, Mme Annick MATTON,

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

C.C.P.C

17 AVR. 2018

ARRIVÉ

DRCT 2

05 AVR. 2018

PREFECTURE DU NORD

PREFECTURE DU NORD

- 4 AVR. 2018

ARRIVÉE

COMMISSION N°4

Vote du compte de gestion de l'année 2017 du budget annexe « Parc du moulin d'eau à GENECH

En application des articles L1612-12 et L2121-31 du CGCT relatifs à la présentation du compte de gestion ;
Vu le budget primitif 2017 et les décisions budgétaires modificatives qui s'y attachent,
Vu le compte de gestion du budget principal de la Communauté de communes Pèvelé Carembault, dressé par Monsieur le Receveur de TEMPLEUVE LA PEVELE

Le Conseil Communautaire (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur du BUDGET Annexe Parc du Moulin d'eau à GENECH, accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 du BUDGET Annexe Parc du Moulin d'eau à GENECH,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il y a correspondance parfaite entre les chiffres de l'ordonnateur et ceux du comptable sur l'exécution du budget de l'exercice,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur pour le BUDGET Annexe Parc du Moulin d'eau à GENECH, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

